

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 20/06/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 03/07/2018

Délibération n° D-2018-296

Route de Coulonges - Marché de travaux d'aménagement des
trottoirs - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN.

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Espaces Publics

**Route de Coulonges - Marché de travaux
d'aménagement des trottoirs - Avenant n°1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a conduit au dernier trimestre 2017 des travaux d'aménagement des trottoirs de la route de Coulonges entre la rue Léon Bourgeois et la rue de l'Hometrou. Ces travaux ont été accompagnés de l'effacement des réseaux aériens et de la mise en accessibilité sur les arrêts de bus et sur l'ensemble des trottoirs. Ces derniers ont été revêtus de béton désactivé et les bordures de délimitation avec la chaussée ont été totalement reposées.

Une bande d'enrobé a été réalisée en bordure de trottoir pour se raccorder à la chaussée existante. Dans l'attente de la réalisation de ce revêtement par le Conseil départemental, qui n'interviendra qu'à l'été 2018, des surfaces d'enrobé complémentaire ont été nécessaires pour assurer la tenue de la chaussée pendant cette période, générant une dépense supplémentaire.

Le marché passé avec l'Entreprise EUROVIA, d'un montant initial de 209 685,00 € HT doit être porté à 210 885,00 € HT. Cette augmentation de 1 200,00 € HT, soit 0,5 %, implique de conclure un avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement des trottoirs ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ROUTE DE COULONGES

MARCHE N° 17221M001, NOTIFIE LE 4 JUILLET 2017

AVENANT N° 1

Entre :

*** La VILLE de NIORT,**

représentée par son Maire en exercice agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2018,

d'une part,

et

*** L'entreprise SAS EUROVIA Poitou Charentes Limousin,**

représentée par M. DARTOUT Jean Louis

d'autre part.

il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

La Ville de NIORT a conduit au dernier trimestre 2017 des travaux d'aménagement des trottoirs de la route de Coulonges entre la rue Léon Bourgeois et la rue de l'Hometrou. Ces travaux ont été accompagnés de l'effacement des réseaux aériens et de la mise en accessibilité sur les arrêts de bus et sur l'ensemble des trottoirs. Ces derniers ont été revêtus en béton désactivé et les bordures de délimitation avec la chaussée ont été totalement reposées.

Une bande d'enrobé a été réalisée en bordure de trottoir pour se raccorder à la chaussée existante. Dans l'attente de la réalisation de ce revêtement par le Conseil Départemental, qui n'interviendra qu'à l'été 2018, des surfaces d'enrobé complémentaire ont été nécessaires pour assurer la tenue de la chaussée pendant cette période, générant une dépense supplémentaire.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de fixer la rémunération des travaux d'enrobés supplémentaires.

ARTICLE 2 – MONTANT

L'augmentation des prestations se monte à **+ 1 200,00 € HT** :


Montant du marché initial	:	209 685,00 € HT
Montant de l'avenant N°1	:	1 200,00 € HT
Montant du marché après avenant N°1	:	210 885,00 € HT

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché restent inchangées pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant.

Fait en 1 exemplaire original

<p>à <i>Niort</i> , le <i>11-06-2018</i></p> <p>Le titulaire (cachet et signature)</p>  <p>EUROVIA YNEI Agence de NIORT 186 Route de Nantes - CS 42020 79011 NIORT CEDEX Tél. 05 49 73 44 39 - Fax 05 49 73 92 46</p>	<p>à Niort, le</p> <p>Le Pouvoir Adjudicateur</p>
---	---

Transmis en Préfecture des Deux-Sèvres, le :